



1<sup>er</sup> semestre 2009

### Du miel naturel au miel bio ...

Le miel est un des rares produits alimentaires ayant conservé auprès du consommateur une image « naturelle » : l'abeille butinant de fleurs en fleurs sauvages sous le soleil et ramenant le précieux nectar à la ruche où il sera transformé en miel évoque une telle harmonie de la nature. L'apparition sur le marché de miels « bio » suscite une gêne. Il y a l'incrédulité pour qui un miel est forcément bio, le sceptique à qui on ne la fait pas (on ne peut maîtriser le butinage), l'inconditionnel qui achète bio les yeux fermés.

Au risque de briser un rêve, l'apiculture ne fait pas exception dans un monde où la nature est malmenée. Peu d'endroits échappent totalement à la présence de phytosanitaires, les molécules se retrouvent à l'état de traces dans les nectars et pollens « sauvages ». Le rayon de butinage d'une abeille s'étendant sur des milliers d'hectares, il a trop peu d'exploitations agricoles bio pour garantir un miel sans pesticides.

L'intervention de l'apiculteur peut aussi être fatale au caractère naturel du miel. Certains n'hésitent pas à recourir aux antibiotiques pour juguler stress et maladies des abeilles. Et dans l'apiculture de loisir, les parasites sont souvent jugulés à coup de pesticides, à l'image du jardinier traitant ses salades. Il existe pourtant des traitements alternatifs non réservés aux seuls bio-apiculteurs.

Au regard de l'empreinte écologique, que dire d'un miel bio ayant parcouru des milliers de kilomètres pour arriver sur votre table ? **Ce souci doit pousser l'acheteur à interroger les producteurs locaux pour favoriser une apiculture soucieuse du respect de l'environnement et de l'Homme.** C'est cette dernière que nous avons pour ambition de cultiver.

## Une abeille en hiver

En hiver, l'abeille hiverne... ce qui signifie que si vu de l'extérieur, la ruche est endormie, à l'intérieur, l'activité se poursuit !

Après l'été et jusqu'en novembre, la reine va donner naissance à des abeilles d'hiver. Les ouvrières d'hiver présentent des corps gras très développés et leur longévité peut atteindre six mois (contre 3 à 4 semaines pour l'abeille de printemps).

Dans la ruche, elles vont passer une large partie de leur temps serrées les unes

à côté des autres, en grappe, pour assurer le maintien d'une température de survie d'au minimum 13°C. Le plus souvent il fait 20-25°C au centre de la grappe.

Les abeilles les plus à l'extérieur forment une couche protectrice dont la température peut descendre jusqu'à 8°C. Elles entrent dans la grappe alternativement pour se réchauffer.

En cas de grands froids, la colonie peut relever sa température de 10°C en une heure. Les abeilles produisent de la chaleur en contrac-



*Neige et soleil : l'abeille saisie par le froid n'y résiste pas.*

tant leur muscle thoracique. D'où la nécessité de faire des stocks à la belle saison : le miel consommé leur fournit l'énergie nécessaire.

La colonie aura besoin, pour passer l'hiver, d'une quinzaine de kilos de miel. La grappe se déplace pour atteindre les provisions.

Lors de journées ensoleillées, avec une température de 8-12 °C., l'abeille effectue des vols de propreté : elle se soulage l'ampoule rectale car elle ne défèque pas dans la ruche.

Et dès la mi-janvier, la reine va reprendre sa ponte. Les premières sorties seront motivées par les chatons de noisetier, premier pollen de l'année.



### Et si les résidus de pesticides étaient rouges, fluos ou phosphorescents... visibles à l'oeil nu ?

Comme l'écrit F. Ramade (écotoxicologue à Paris sud) : « A ne retenir que la mort immédiate comme étalon de mesure d'un danger, ces substances peuvent opérer impunément longtemps encore... »

La preuve : la commission européenne légifère pour modifier le règlement qui harmonise les limites maximales applicables au sein de l'Union européenne en ma-

tière de résidus de pesticides dans nos aliments. Malheureusement, comme le fait remarquer le porte parole d'une ONG néerlandaise, « pour chaque pesticide, la commission a identifié le pays ayant la plus mauvaise limite de sécurité et adopté ce niveau... ». Par exemple, pour les fruits à noyau et à pépins, le taux de tolérance sera dorénavant de 40 fois supérieur au taux de l'arrêté

français actuel.

Qui ne serait pas interpellé par de telles évolutions ?

Et pourtant ... Réduire les pesticides est une priorité !

La limitation de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture apparaît comme une priorité pour 81 % des français en matière d'environnement, sondage publié par « Le Journal du Dimanche » du 9 septembre dernier



# Piqûre de rappel



## Herbicides : maladie professionnelle reconnue pour un agriculteur intoxiqué

Un agriculteur de Charente a obtenu auprès du tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) la reconnaissance d'un lien entre la pathologie dont il souffre et une intoxication en 2004 par un herbicide fabriqué par le groupe Monsanto et retiré du marché en 2007.

Paul François, un agriculteur de Bernac (Charente) âgé de 44 ans, avait été intoxiqué le 27 avril 2004 alors qu'il nettoyait une cuve-pulvérisateur ayant contenu un herbicide, le Lasso, dont la vente est interdite en France depuis 2007.

"La rechute déclarée le 29 novembre 2004 par M. Paul François est directement liée à l'accident du travail dont il a été victime le 27 avril 2004" et "doit être prise en charge

au titre de la législation professionnelle", indiqué le TASS dans son jugement infirmant "la décision de l'Aaexa (Assurance Accidents des Exploitants Agricoles)".

Monsanto a indiqué dans un communiqué que "n'étant pas partie à cette affaire" il ne souhaitait pas "à ce stade" apporter un commentaire concernant la décision du TASS.

Pour l'agriculteur, qui s'apprête à demander réparation au fabricant, "c'est une reconnaissance, avant tout une satisfaction morale, et espère que cela va encourager d'autres agriculteurs à oser parler". "Cela montre que nous sommes les premiers exposés à la dangerosité de ces produits", a-t-il déclaré à l'AFP.

"Il y a une démarche de-

vant le tribunal de grande instance de Lyon pour voir engagée la responsabilité de la société Monsanto. Et c'est aussi l'une des premières fois qu'un agriculteur se retourne contre le fabricant de pesticides qui est à l'origine de ses affections", selon son avocat.

Les Verts de Charente se sont réjouis de la décision estimant que le "pot de terre vient de marquer un point". "Enfin, on reconnaît en France que l'utilisation d'un pesticide peut avoir un impact sur la santé humaine", ont-ils indiqué.

(source Romandie News du 4 novembre 2008)



## Des dollars pour les abeilles

La sénatrice californienne Barbara Boxer a présenté un projet de loi (le Pollinator Protection Act) dans lequel elle demande la mise en place d'un fonds d'urgence de 89 millions de dollars pour les cinq prochaines années, afin de financer un ambitieux programme de recherche sur les abeilles.

Présenté le 26 juin 2007, ce projet de loi a été cosigné par Hillary Clinton. Il doit être inclus dans le *Farm Bill* de 2007. Rappelons que cette année, le budget alloué par le ministère de l'Agriculture aux laboratoires travaillant sur le phénomène d'effondrement des colonies d'abeilles s'élève « seulement » à 7 millions de dollars !

De quoi faire rêver nos experts apicoles français...



## C'est bon pour les abeilles

L'apiculture, avant même d'être une profession reste une passion. Profession humble, sans gros investissement matériel, avec comme seul foncier le soleil et les petites fleurs présentes dans notre généreuse nature.

Les apiculteurs sont des être simples et résolument optimistes. Aussi à chaque parution de la Piqûre de Rappel, une petite rubrique intitulée « c'est bon pour les abeilles » reflètera cette philosophie.

Cependant, en raison de nombreuses trahison récentes des acteurs du Grenelle de l'environnement et du lobbying phytosanitaire des parlementaires, nous ne voyons rien de positif pour nos petites abeilles... Cette rubrique est reportée au prochain numéro.

## On nous ment, à un point....

Il avait été décidé par le ministre Barnier d'autoriser l'insecticide « cruiser » en début d'année et d'accompagner la mesure d'un suivi avec la DGAL, la SRPV et tout le toutim.

D'après les commentaires sur le compte rendu du comité de pilotage du suivi cruiser du 26 septembre 2008 à Paris, parmi d'autres contradictions, il est bien difficile de savoir même, s'il y avait réellement des ruches exposées sur les parcelles retenues pour le suivi, au moment du semis.

Nous pouvons saluer le courage et la constance des collègues ou responsables d'associations qui participent à ces mascarades n'ayant d'utilité que la communication. Et malheureusement elles se servent de notre présence pour bien préciser que les décisions ont été prises après concertation avec le milieu professionnel et les associations environnementales.

Pour info l'AFSSA précise que les résultats de ce protocole seront un élément précieux quant à son examen.....

Un tel comportement irresponsable et criminel des services de l'état, pour autoriser le marché de produits sur lesquels, il y a encore quelques années, on voyait inscrit en gros sur la boîte : POISON – DANGEREUX, fait froid dans le dos. Assister à une réunion du comité de pilotage et suivre d'un peu plus près cette imposture conduit à la conclusion qu'on nous ment, à un point....

En définitive, cette comédie débouche sur une AMM définitive pour le « cruiser » ...



« Qui croit pouvoir faire du miel sans partager le destin des abeilles » Muriel Barbery